- Respect de la charte d'utilisation d'elyco
- Signalement des abus dans la messagerie instantanée
- Fermeture et Suppression d'une conversation

Respect de la charte d'utilisation d'elyco

<u>Contexte</u> : Lors de la création de votre compte elyco, vous avez acceptez la charte d'utilisation ce qui vous oblige à respecter certaines conditions d'utilisation qui y sont inscrites :

Article 5 – Conditions particulières d'utilisation des outils et services de communication et de publication. 5.1. Messagerie interne

e-lyco met à disposition des utilisateurs une messagerie interne. L'utilisation de la messagerie est réservée à des activités pédagogiques, le contenu des messages doit être conforme aux règles légales de respect des personnes et de l'image de l'établissement.

L'hébergeur de l'ENT peut accéder au contenu des messageries sur demande des autorités judiciaires.

Article 9 – Sanctions

L'établissement se réserve le droit de suspendre sans préavis l'accès à l'ENT e-lyco pour un utilisateur en cas de non-respect de la charte et notamment dans l'hypothèse où l'utilisateur aurait diffusé sur ses documents un contenu manifestement illicite ou contraire à la vocation éducative d'e-lyco. Le cas échéant, des sanctions disciplinaires et des poursuites civiles ou pénales pourront être engagées.

Signalement des abus dans la messagerie instantanée

Si lors d'une conversation dans la messagerie instantanée vous considérez que le contenu d'un message n'est pas conforme aux règles de l'article 5.1, deux actions sont possibles suivant le cas :

Cas 1 : la discussion ne concerne que 2 personnes (vous et un autre élève)

Il vous est alors possible de « Bloquer les messages ».

Pour cela vous ouvrez la discussion et vous cliquez sur la petite flèche située à droite du nom de l'émetteur du message.



Cas 2 : la discussion a lieu entre plusieurs personnes

Plusieurs actions s'offrent alors à vous : Vous pouvez « Signaler un abus » et « Quitter la conversation »

Pour cela vous ouvrez la discussion et vous cliquez sur la petite flèche située à droite du nom de l'émetteur du message.

Remarque : il faut mieux d'abord « Signaler un abus » avant de « Quitter la conversion »



Comment signaler un abus ?

Après avoir cliqué sur « Signaler un abus », une fenêtre s'ouvre dans laquelle vous devrez indiquer le nom d'un adulte du collège (professeur, M. Touchard (CPE), ou le compte administrateur du collège « Admin 0440292D » ...)

Vous pouvez indiquer un message pour apporter des précisions sur la raison de votre signalement.

Ajouter un enseignant	
Écrire un message	
	©

L'adulte qui recevra votre message pourra alors, après consultation de la teneur de la conversation, procéder à la fermeture ou à la suppression de la conversation.

En fonction du contenu de la conversation et en concertation avec le service de vie scolaire, la direction pourra être amenée à mettre en place les sanctions prévues dans l'article 9 de la charte.